

ARASOL - Rapport d'activité succinct 2015

Centre Social Régional

Revenu d'insertion/RI – Appui Social

Au niveau du volume de dossiers, respectivement de personnes au bénéfice du Revenu d'Insertion, la tendance amorcée en 2014, soit celle d'une stabilisation et d'une légère diminution, s'est poursuivie en 2015.

Le nombre de dossiers RI traités, dans notre région au cours de l'année, a évolué de la manière suivante :

	Année 2015	Année 2014
Moyenne mensuelle au cours du premier trimestre	1'088	1'171
Moyenne mensuelle au cours du second trimestre	1'091	1'195
Moyenne mensuelle au cours du troisième trimestre	1'069	1'152
Moyenne mensuelle au cours du quatrième trimestre	1'197	1'162

Comme on peut le constater, la comparaison met en exergue une légère baisse sur chacun des trois premiers trimestres comparés, entre les années 2015 et 2014, avec une hausse ponctuelle très modérée sur le dernier trimestre.

Un changement intéressant a été introduit en juillet 2015, soit la mise en place pour l'ensemble des CSR d'un poste d'assistant/e social/e supplémentaire afin de créer un petit groupe de professionnels spécialisé dans la prise en charge des jeunes adultes.

Ceux-ci ont notamment comme mission d'inclure les parents dans la réflexion, de manière structurée, afin de convenir avec eux de l'effort à réaliser pour l'insertion professionnelle de leur fils ou fille (formation professionnelle prioritairement à tout statut d'attente de prise d'emploi hypothétique sans formation).

En termes simples, l'objectif est que les parents d'un/e jeune sollicitant le RI soit autant impliqués, sur les questions de soutien à l'insertion comme sur les questions financières, que les parents ayant des enfants en apprentissage ou aux études.

La décision du Chef de département d'augmenter l'effectif dans ce but a inclus le prélèvement du financement de ce poste sur les réserves de chaque région d'action sociale.

Au plan de la gestion du personnel du CSR, l'année sous revue a été marquée par 5 collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité et de 2 absences pour maladie de longue durée.

Cette situation particulière s'est ajoutée à un phénomène général constaté dans l'ensemble des CSR concernant la charge de travail importante, particulièrement au sein des gestionnaires de dossiers, où un turnover a été constaté.

Cela a amené l'ensemble des régions d'action sociale du canton à mandater une analyse externe sur la pénibilité et l'adéquation des moyens à disposition pour réaliser la tâche.

Notre CSR a été particulièrement concerné par ce phénomène au cours de 2015 et du début 2016, qui se traduit par un turnover plus élevé que souhaité au sein de ce groupe professionnel, et conséquence logique, par une charge lourde à assumer.

Nous tenons à exprimer à nos collaborateurs nos remerciements pour le travail réalisé dans ce contexte difficile et les assurons de notre recherche prioritaire de conditions de travail améliorées.

Une réflexion a été entamée en fin d'année pour chercher des pistes visant à simplifier les processus, particulièrement dans la phase de récolte des renseignements et des multiples documents que nous sommes contraint de solliciter des demandeurs, avant de pouvoir intervenir.

Cette réflexion se poursuivra durant le premier semestre 2016 au moins, en collaboration avec les gestionnaires de dossier, qui ont fait des propositions dans ce sens, dont certaines ont pu être mises en place rapidement.

Cette année a été particulière au niveau de la gestion du personnel, de par la nécessité de procéder à des engagements de substitution, qui se sont fait dans les meilleurs délais et parfois par anticipation, pour réduire le temps de formation préalable, particulièrement long, en lien avec la complexité de notre tâche.

Il en résulte que nous avons dû puiser, conformément à leur but énoncé, dans nos réserves, à hauteur d'un montant de Chf. 89'655.09, pour équilibrer nos comptes 2015.

Il est toutefois à relever que nos deux réserves restent relativement confortables, totalisant Chf. 603'679.97 au 1^{er} janvier 2016.

Agences d'Assurances Sociales (AAS)

L'année 2015 a vu l'ensemble des AAS vivre une période de transition concernant la mission elle-même de celles-ci.

S'agissant des PC Familles et Rente-Pont AVS, une refonte des processus et des compétences a été décidée par le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS).

Cette réorganisation fait suite aux importants retards évoqués au cours des années précédentes, s'agissant du traitement et des décisions d'octroi des PC Familles.

Nous relevons que nos collaborateurs et nos agences n'ont en rien été responsables de ces retards et que la mise à jour des retards connus à Clarens par les collaborateurs de la ville de Lausanne les a satisfait, particulièrement par rapport aux demandeurs.

Il est logique que ceux-ci aient eu besoin d'explications répétées sur l'origine de ces retards, certains voulant logiquement s'assurer que leur demande avait bel et bien été transmise.

Cela étant, dans un contexte où les analyses ont différé (entre régions et canton) sur l'organisation nouvelle à mettre en place, la décision de transférer, dès le second trimestre 2016, le « leadership » en matière de PC Familles de Clarens à Lausanne a été prise par Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du département.

Le corollaire de cette décision est que les trois régions d'action sociale de la couronne lausannoise, dont la nôtre, verra sa mission en regard de ce régime social vivre un changement important, l'objectif étant que le dépôt des demandes se fasse à Lausanne uniquement, où les décisions seront prises.

La mission des AAS sera donc de consacrer du temps à l'information au public, à l'orienter, puis, pour ceux qui seront mis au bénéfice de ce régime, de procéder aux remboursement des frais médicaux et des frais de garde.

La mise en place des outils informatiques : Registre Cantonal des personnes et Système d'Information du Revenu Déterminant Unifié ont également apporté des simplifications et des processus plus économes, visant à fluidifier l'important travail de contrôle et de détermination du droit à des prestations.

Le directeur et l'Agente Régionale en charge des cinq AAS de notre région, participent à des groupes de travail visant à définir les tâches qui seront en partie abandonnées (par l'implantation de portails informatiques accessibles au citoyen, « cyberadministration » notamment) et par l'attribution de nouvelles tâches confiées aux agences du canton.

Le rôle fondamental des collaborateurs va évoluer, passant d'un statut de rassembleur de pièces en vue d'une transmission à un organe décisionnel à un statut plus actif, au service de nos partenaires et en réalisant un travail directement intégré au processus de décision.

Une réflexion est toujours pendante au niveau du comité de direction quant au nombre d'AAS dans notre région et au besoin d'une rationalisation.

A l'heure actuelle, nous disposons de cinq agences, dont quatre sont desservies par deux collaborateurs à temps partiel. Cette organisation pose d'importants problèmes à chaque moment particulier (vacances, maladie, accident) et nécessite régulièrement des transferts provisoires de personnel afin de maintenir toutes les AAS ouvertes au public.

Notre région, par le comité de direction, a choisi la voie du pragmatisme au cours de 2015, souhaitant attendre d'avoir tous les éléments en main pour décider d'une évolution ou non.

Elle est la seule à n'avoir pas densifié le nombre de collaborateurs tout en réduisant le nombre d'agences pour permettre sans attendre de viser à une meilleure efficacité dans un secteur complexe, celui des assurances sociales.

Ce sera une tâche prioritaire pour 2016 que de définir la meilleure offre pour le public tout en cherchant la meilleure efficacité quant à l'organisation de nos équipes, dès que le périmètre des tâches confiées à l'avenir aura été décidé au niveau cantonal.

Au plan financier, la charge financière a été clairement inférieure à ce qui avait été estimé et l'ARASOL va restituer aux communes adhérentes la somme de Chf 181'686.50, selon la clef de répartition statutaire.

Nous invitons les citoyens et conseillers communaux intéressés à solliciter auprès de l'ARASOL le rapport d'activité complet et détaillé, sur simple appel téléphonique ou demande écrite. Celui-ci comprend un certain nombre d'éléments statistiques fort intéressants, autant sur les volumes d'aides, sur la composition, l'origine et la composition familiale des bénéficiaires. Sa lecture permet de sortir des idées reçues, sur un certain nombre de points.

.

OG 24/2/2016